

Nous, Maire de la Commune de SENNECEY-LES-DIJON,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2. ;
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1311-1 et L 1311-2 ;
Vu le règlement sanitaire départemental ;
Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté N° AR2023-068 (23-AT-8189) du 7 Décembre 2023 réglementant la circulation au droit des travaux sur le réseau d'électricité que doit réaliser l'entreprise GENDRY GSL pour le compte d'ENEDIS du 6 Novembre au 22 Décembre 2023 ;
Vu la demande de l'entreprise ENEDIS donneuse d'ordre de l'entreprise GENDRY GSL pour travailler en période 2 x 9 soit de 4 h 30 à 23 h et ce, à partir du 13 décembre 2023 en soirée, afin de pouvoir terminer le chantier dans les délais ;
Considérant les nuisances sonores qu'engendrent le chantier et les engins de chantier ;

ARRÊTONS

Article 1er – Dans le cadre du chantier exposé précédemment, pour permettre les travaux en dehors des jours et horaires normalement autorisés par le règlement sanitaire départemental de Côte d'Or et pour la période du 14 au 22 Décembre 2023 inclus, il pourra y être fait dérogation de manière exceptionnelle.

Article 2 – Au cours de la période du 14 décembre au 22 Décembre 2023, le chantier exposé précédemment sera autorisé de 4 h 30 à 23 h 00.

Article 3 - Les personnes responsables du chantier devront toutefois tout mettre en oeuvre pour réduire les impacts sonores de celui-ci et devront aviser les riverains des nuisances, notamment nocturnes, à venir.

Article 4 - La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- ↳ Monsieur le Responsable des services techniques de DIJON METROPOLE
- ↳ Monsieur le Maire de NEUILLY-CRIMOLOIS
- ↳ Monsieur le Responsable des services techniques de SENNECEY-LES-DIJON
- ↳ Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de QUETIGNY
- ↳ L'entreprise GENDRY GSL
- ↳ ENEDIS

A SENNECEY-LES-DIJON, le 14 Décembre 2023



Le Maire,

Philippe BELLEVILLE